

CARTE COMMUNALE REVISION



COMMUNE DE PEUMERIT

Département du Finistère

3. Liste des servitudes d'utilité publique

Approuvé en Conseil Municipal le : 10 juillet 2020

Approuvé par arrêté préfectoral le :

I. LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- AC1 MONUMENTS HISTORIQUES ;
- I4 ÉLECTRICITÉ ;
- PT2 TÉLÉCOMMUNICATIONS (Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception) ;
- T4 RELATIONS AÉRIENNES (Balisage).
- T7 RELATIONS AÉRIENNES (Extérieur des zones de dégagement).

Servitude	Intitulé	Application à Peumerit
AC1	Protection des monuments historiques classés ou inscrits (loi du 31 décembre 1913 modifiée)	Chapelle Saint-Joseph (inscrit)
		Manoir de Lesmadec (pigeonnier + escalier + portail d'entrée) (inscrit)
		Manoir de Penquélenec (bâtiment principal et proche d'entrée) (inscrit)
		Dolmen de Penquélenec (classé)
		3 menhirs de Lespurit Quélen (classé) – périmètre uniquement
I4	Protection des lignes électriques	Liaison 63Kv n°1 Ploudreuzic – piquage à Plogastel Saint-Germain
PT2	Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique	FH Plonéour-Lanvern – Kersonis Vihan > Plozévet – Chemin du cimetière
T4	Servitude aéronautique de balisage	Servitude de balisage de l'aérodrome de Quimper-Pluguffan
T7	Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement (non-cartographié : concerne tout le territoire communal en dehors des zones soumises à la servitude T4)